



CCAMLR

COMM CIRC 07/81
SC CIRC 07/33

Mardi, 10 Juillet 2007

Vingt-sixièmes réunions de la CCAMLR

Téléphone: +61 3 6210 1111

Fax: +61 3 6224 8744

Courriel: ccamlr@ccamlr.org

Web: ccamlr.org

PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia

181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia



À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

COMM CIRC 07/81
SC CIRC 07/33

Hobart, le 10 juillet 2007

Vingt-sixième réunions de la CCAMLR

Conformément au Règlement intérieur, les Membres sont invités à assister aux vingt-sixième réunions de la Commission et du Comité scientifique pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique qui se tiendront à Hobart, en Australie, du 22 octobre au 2 novembre 2007.

Les réunions auront lieu au siège de la CCAMLR, situé au 181 Macquarie Street, Hobart.

Une réunion préparatoire, réservée aux chefs de délégations, est prévue le dimanche 21 octobre à 16h00. Cette réunion sera suivie d'une session réservée aux représentants au Comité scientifique.

Il est rappelé aux Membres qu'ils sont tenus de communiquer au secrétariat avant toute réunion, le nom de leurs représentants et de leurs représentants suppléants et conseillers. L'attention des Membres est attirée sur le fait que, afin de faciliter l'obtention de leur visa, leur contact officiel auprès de la Commission doit fournir au secrétariat une fiche d'informations personnelles pour chaque personne désignée pour assister à la réunion. Cette fiche doit être soumise au moins deux mois avant la date de départ prévue de chaque personne. Le formulaire et les nouvelles instructions relatives à la délivrance du visa australien ont été distribués aux Membres dans la circulaire COMM CIRC 07/54-SC CIRC 07/27. Ces instructions révisées sont également consultables sur le site Web de la CCAMLR, sur les pages réservées aux Membres de la Commission et du Comité scientifique.

A la présente est annexée une note d'informations concernant le lieu de réunion, l'inscription, l'organisation du voyage et l'hébergement.

Ordres du jour

Les ordres du jour préliminaires ci-joints de la Commission et du Comité scientifique ont été rédigés respectivement en vertu de la Règle 15 du Règlement intérieur de la Commission et de la Règle 5 du Règlement intérieur du Comité scientifique.

Les ordres du jour préliminaires annotés figurent également en annexe.

Aux termes de la Règle 16 du Règlement intérieur de la Commission et de la Règle 6 du Règlement intérieur du Comité scientifique, les propositions visant à porter de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire doivent parvenir au secrétariat, accompagnées de notes explicatives, au moins 65 jours avant la réunion, soit au plus tard le 18 août 2007.

Observateurs

Conformément à la décision prise l'année dernière par la Commission, des invitations ont été adressées aux Etats adhérents, aux Parties non-contractantes et aux organisations internationales citées aux paragraphes 19.1 à 19.3 de CCAMLR-XXV pour qu'ils assistent à CCAMLR-XXVI en tant qu'observateurs.

Soumission de documents

Les directives relatives à la soumission des documents de la Commission et du Comité scientifique sont annexées à la présente circulaire. L'attention des Membres est attirée sur les dates limites mentionnées.

Calendrier de la réunion

A la présente est annexé le calendrier proposé des réunions de cette année de la Commission, du Comité scientifique, du SCIC et du SCAF, conformément à la demande de la Commission en 2003 (CCAMLR-XXII, paragraphe 6.12 v)). Comme il est fondé sur celui de l'année dernière, il convient de noter qu'il risque d'être modifié avant l'ouverture de la réunion.



D.G.M. Miller
Secrétaire exécutif

P.J.



NOTE D'INFORMATIONS SUR CCAMLR-XXVI

Le secrétariat prie les délégations de Membres et d'observateurs conviées aux vingt-sixième réunions de la Commission et du Comité scientifique pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique de prendre note des informations suivantes :

1. DATES

Les réunions de la Commission et du Comité scientifique se tiendront du 22 octobre au 2 novembre 2007.

Le dimanche 21 octobre à 16h00 aura lieu une réunion à l'intention exclusive des chefs de délégation des Membres. Elle en précédera une autre à l'intention exclusive cette fois des représentants au Comité scientifique.

2. LIEU DE RÉUNION

Siège de la CCAMLR, 181 Macquarie Street, Hobart, Tasmanie, Australie (voir le plan ci-joint).

Parking :

Veillez noter que les places de parking au siège de la CCAMLR sont limitées. Les délégués sont priés de garer leur voiture en dehors du site. Le parking de Market Place (3–4 Market Place) est ouvert 24 heures sur 24 et celui du Cinéma Village (179–181 Collins Street) de 06h45 à 24h00. D'autres parkings se trouvent à proximité, avec des horaires d'ouverture plus limités. Des informations concernant les parkings sont disponibles auprès du secrétariat sur demande.

3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront sur le lieu de conférence aux dates suivantes :

Dimanche 21 octobre de 15h00 à 17h30
Lundi 22 octobre de 08h00 à 08h45.

Afin d'accélérer le processus de délivrance des cartes d'identification avec photo pendant l'inscription, les délégués qui n'ont pas assisté aux réunions de 2006 de la CCAMLR sont invités à soumettre dès que possible une photo numérique (sous format jpg) type passeport par e-mail à ccamlr@ccamlr.org.

L'inscription au siège de la CCAMLR se fera sur présentation d'une pièce d'identité avec photo (passeport ou permis de conduire national). Les participants dans l'incapacité de produire une telle pièce d'identité pourront se voir refuser l'accès au siège.

4. HÉBERGEMENT

Vous trouverez ci-joint des informations sur les divers types d'hébergement disponibles à Hobart. Les Membres et les observateurs devront effectuer leur réservation directement auprès du lieu de leur choix et ce, le plus tôt possible, car plusieurs conférences ont lieu à Hobart en octobre et novembre. Il est rappelé aux participants que le secrétariat de la CCAMLR n'est pas responsable des réservations.

5. TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIE

Un téléphone à carte sera mis à la disposition des délégués qui pourront acheter des cartes au bureau de réception du secrétariat.

Pour tout envoi ou réception de fax pendant les réunions, les délégués pourront s'adresser à la réception. Le montant correspondant au coût d'envoi d'une télécopie devra être réglé à la transmission. Le numéro de fax est le : (03) 6224 8744 (international +(61) (3) 6224 8744).

6. ORDINATEURS

Un cybercafé mettra quelques ordinateurs à la disposition des délégués qui pourront y travailler ou encore accéder à l'Internet et à leur compte email. Cet accès sera limité dans le temps.

Un réseau sans fil sera opérationnel à titre d'essai.

7. RÉCEPTIONS

Toutes les informations sur les diverses manifestations associées à CCAMLR-XXVI seront communiquées avec l'ordre du jour provisoire, le 7 septembre.

8. VOYAGE

C'est aux participants qu'il incombe d'organiser leur propre voyage. Lors de l'achat de leur billet d'avion, les délégués étrangers devront mentionner à leur agent de voyage qu'ils sont exemptés de la taxe "Passenger Movement Charge".

9. VISA

Les délégués sont priés d'accorder une attention toute particulière aux normes concernant la délivrance des visas australiens. Ces conditions ont été communiquées aux Membres dans les COMM CIRC 07/54–SC CIRC 07/27 et ont été placées sur le site de la CCAMLR, dans une section sécurisée. Toutes les personnes désignées pour assister à la réunion devront remplir la fiche d'informations personnelles et la soumettre au secrétariat au moins deux mois avant la date de départ prévue.

ACCOMMODATION LISTING

Apt	Apartment (self catering)	MT	Motel
B&B	Bed and Breakfast	S	Suite
ER	Ensuite Room	SA	Studio Apartment
HU	Holiday Unit (self catering)	SR	Standard Room
D	Double room (twin by arrangement)		

The position of accommodation places listed with a circled number is shown on the attached map. The Hotels and Motels are roughly arranged by distance from the CCAMLR Headquarters, this in no way represents a recommendation or preference. The position of the CCAMLR Headquarters (181 Macquarie Street, Hobart) is indicated on the map.

Useful websites –
www.itsanisland.com.au
www.travelways.com.au

Telephone: +61 3 local telephone number

Accommodation Type and Name	Address	Local Telephone	Approximate Corporate Rate A\$
<u>Hotels</u>			
Hobart Macquarie Motor Inn ★★★ ① www.leisureinnhotels.com.au	167 Macquarie Street Hobart	6234 4422	\$108 ER
Hadleys Hotel ★★★★★ ☆ ② www.dohertyhotels.com.au	34 Murray Street Hobart	6223 4355	\$150 ER
Mercure Hotel Hobart ★★★★★ ③ www.mercurehobart.com.au	156 Bathurst Street Hobart	6232 6255	\$164 ER
Salamanca Inn ★★★★★ ④ www.salamancainn.com.au	10 Gladstone Street Hobart	6223 3300	\$164 Apt
Savoy Hotel ★★★★★ ⑤ www.questsavoy.com.au	38 Elizabeth Street Hobart	6220 2300	\$165 SA \$195 Apt
Hobart Mid City Hotel ⑥ www.hobarthotel.com.au	96 Bathurst Street Hobart	6234 6333	\$110 ER
Lenna of Hobart ★★★★★ ⑦ www.lenna.com.au	20 Runnymede Street Battery Point	6232 3900	See Salamanca Terraces
Wrest Point Hotel www.wrestpoint.com.au	410 Sandy Bay Road Sandy Bay	6211 1750	\$126 ★★★★★ER \$154 ★★★★★ER \$189 ★★★★★+ER

<u>Motels</u>			
Macquarie Manor ★★★★★ ☆ ① www.macmanor.com.au	172 Macquarie Street Hobart	6224 4999	\$150 ER \$190 D
Blue Hills Motel ★★★★★ ☆ ② www.bluehills.bestwestern.com.au	96a Sandy Bay Road Battery Point	6223 1777	\$95 ER \$100 D
St Ives Motel and Apartments ★★★★★ ☆ ③ www.stivesmotel.com.au	67 St Georges Terrace Battery Point	6224 1044	\$99 SA
Quest Waterfront ★★★★★ ④ www.questapartments.com.au	3 Brooke Street Hobart	6224 8630	\$135 ER \$171 SA \$207 S
Fountainside Motor Inn ★★★★★ ☆ ⑤ www.fountainside.com.au	40 Brooker Highway Hobart	6234 2911	\$115 ER

Old Woolstore Apartment Hotel ★★★★☆ www.oldwoolstore.com.au	⑥ 1 Macquarie Street Hobart	6235 5355	\$169 SA \$189 Apt
<u>Bed & Breakfast</u>			
Astor Private Hotel www.astorprivatehotel.com.au	157 Macquarie Street Hobart	6234 6611	\$60 SR \$80 D \$120 ER
Barton Cottage ★★★★★ www.bartoncottage.com.au	72 Hampden Road Battery Point	6224 1606	\$180 D
Battery Point Bed and Breakfast ★★★★☆	74 Hampden Road Battery Point	6223 3124	\$135 SR \$150 D
Battery Point Garden Studio	13 McGregor Street Battery Point	6223 1695	\$125-145 ER
Battery Point Guest House ★★★★★	7 McGregor Street Battery Point	6224 2111	\$135-170 ER \$195 S
Battery Point Manor ★★★★★☆ www.batterypointmanor.com.au	13-15 Cromwell Street Battery Point	6224 0888	\$85-145 ER \$95-195 D
Colville Cottage ★★★★★☆ www.colvillecottage.com.au	32 Mona Street Battery Point	6223 6968	\$150 ER \$185 D
Cromwell Cottage ★★★★★ www.cromwellcottage.com.au	6 Cromwell Street Battery Point	6223 6734	\$130 ER
Edinburgh Gallery Bed & Breakfast www.artacom.com.au/	211 Macquarie Street Hobart	6224 9229	\$140-160 ER (up to 3 ppl)
Grande Vue Private Hotel ★★★★★☆ www.grande-vue-hotel.com	8 Mona Street Battery Point	6223 8216	\$195-250 ER
Harringtons 102 ★★★★★ www.harringtons102.com.au	102 Harrington Street Hobart	6234 9277	\$100-110 ER
Portsea Terrace www.batterypoint.net/portsea	62 Montpelier Retreat Battery Point	6234 1616	\$70 ER \$95 D

<u>Holiday Units</u>			
2 on Warneford	2 Warneford Street Hobart	6234 6662	\$195-250 Apt
350 on Argyle ★★★★★	350 Argyle Street North Hobart	6234 4095	\$150-170 Apt
Abbey Apartments ★★★★★	101 Campbell Street Hobart	6234 3197	\$90-110 Apt
Avon Court Holiday Apartments ★★★★★	4 Colville Street Battery Point	6223 4837	\$110 (Apt 1 pers) \$160 (2 ppl)
Barrack Street Colonial Cottage ★★★★★	55 Barrack Street Hobart	6231 3106	\$166 Apt
Battery Point Boutique Accommodation ★★★★★	27-29 Hampden Road Battery Point	6224 2244	\$135-155 Apt
Bay Arcade Holiday Flats	163 Sandy Bay Road Sandy Bay	6223 2457	\$68 SA \$99 (2ppl)
Behind The Green Door	106A Goulburn Street West Hobart	6234 2748	\$120-135 SA
Bendena Heritage Accommodation	300 Davey Street South Hobart	6223 3401	\$110-150 Apt
Coopers Cottage ★★★★★ www.cooperscottage.com.au	44a Hampden Road Battery Point	6224 0355	\$150 Apt
Grand Old Duke ★★★★★ www.thegrandoldduke.com	31 Hampden Road Battery Point	6223 4227	\$165 Apt
Jackson Town House www.jacksonstownhouse.com.au	194 Macquarie Street Hobart	0400 092 710	\$150 Apt (2ppl) \$170 Apt (2-4ppl)
Knopwood Holiday Flat ★★★★★☆	6 Knopwood Street Battery Point	6223 2290	\$95 Apt (2 ppl)

Magnolia View ★★★★★ ☆ www.huonden.com.au	Unit 8, 286 Macquarie Street Hobart	0418 127 547	\$130 Apt
Mantra One Sandy Bay Road www.mantraresorts.com.au	1 Sandy Bay Road Hobart	6221 6000	\$180 SA (1-2ppl)
Salamanca Terraces ★★★★★ ☆ www.salamancaterraces.com.au	93 Salamanca Place Hobart	6232 3900	\$146 SA \$169 Apt
Somerset on Salamanca ★★★★★ ☆ www.the-ascott.com	8 Salamanca Place Battery Point	6220 6600	\$180 SA
Somerset on the Pier ★★★★★ ☆ www.the-ascott.com	Elizabeth Street Pier Hobart	6220 6600	\$190-205 Apt
Sunray Apartment www.sunrayhobart.com	2/1 Heathfield Avenue Hobart	0402 098 632	\$112-155 Apt
Woolmers Inn ★★★★★ www.leisureinnhotels.com.au	123-127 Sandy Bay Road Sandy Bay	6223 7355	\$120 Apt (1-2ppl) \$150 Apt (2-4ppl)

**ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION
DE LA COMMISSION POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE
ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE**

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
 - i) Adoption de l'ordre du jour
 - ii) Rapport du président
3. Finances et administration
 - i) Rapport du SCAF
 - ii) Etats financiers vérifiés de 2006
 - iii) Type d'audit requis pour les états financiers de 2007
 - iv) Questions liées au secrétariat
 - v) Fonds de réserve
 - vi) Fonds spéciaux
 - vii) Budgets de 2007, 2008 et 2009
 - viii) Contributions des Membres
4. Comité scientifique
5. Evaluation et prévention de la mortalité accidentelle
 - i) Débris marins
 - ii) Mortalité accidentelle d'oiseaux et de mammifères marins dans les opérations de pêche
6. Aires marines protégées
 - i) Activités en cours
 - ii) Projets
7. Application et respect de la réglementation
 - i) Rapport du SCIC
 - ii) Respect des mesures de conservation
 - iii) Procédure d'évaluation du respect de la réglementation
8. Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC)
 - i) Rapport du SCIC
 - ii) Rapport annuel du SDC
 - iii) E-SDC
9. Pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN) dans la zone de la Convention
 - i) Rapports du SCIC
 - ii) Niveau actuel de la pêche INN
 - iii) Examen des mesures en vigueur visant à l'élimination de la pêche INN
10. Mise en œuvre du Système international d'observation scientifique

11. Pêcheries nouvelles et exploratoires
12. Mesures de conservation
 - i) Examen des mesures en vigueur
 - ii) Etude de nouvelles mesures et d'autres impératifs de conservation
13. Gestion des pêches et conservation dans des conditions d'incertitude
14. Données : accès et sécurité
15. Collaboration avec d'autres éléments du Système du Traité sur l'Antarctique
 - i) Coopération avec les Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique
 - ii) Coopération avec le SCAR
 - iii) Evaluation des propositions de zones de l'Antarctique spécialement protégées et spécialement gérées comprenant des zones marines
16. Collaboration avec d'autres organisations internationales
 - i) Rapports des observateurs d'organisations internationales
 - ii) Rapports des représentants de la CCAMLR aux réunions d'organisations internationales tenues en 2006/07
 - iii) Coopération avec la CITES
 - iv) Coopération avec la CCSBT
 - v) Coopération avec la CPPCO
 - vi) Partenariat avec le FIRMS
 - vii) Participation aux réunions de la CCAMLR
 - viii) Nomination des représentants aux réunions d'organisations internationales qui se tiendront en 2007/08
17. Mise en œuvre des objectifs de la Convention
18. Election du vice-président de la Commission
19. Prochaine réunion
 - i) Invitation des observateurs
 - ii) Dates et lieu
20. Autres questions
 - i) Année polaire internationale de 2007/08
21. Rapport de la vingt-sixième réunion de la Commission
22. Clôture de la réunion.

**ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE DE LA RÉUNION DE 2007
DU COMITÉ PERMANENT DE LA CCAMLR
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

1. Organisation de la réunion
2. Examen des états financiers révisés de 2006
3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2007
4. Plan stratégique du secrétariat
5. Examen du budget de 2007
6. Traduction simultanée pour le SCIC
7. Réseau informatique sans fil
8. Fonds de réserve
9. Salaires des cadres
10. Budget de 2008
 - i) Budget du Comité scientifique
 - ii) Avis rendu par le SCIC
11. Financement pluriannuel des tâches du Comité scientifique
12. Contributions des Membres
 - i) Dates de versement des contributions des Membres
 - ii) Manière de traiter les paiements tardifs
13. Prévisions budgétaires pour 2009
14. Fonds du SDC
15. Autres questions
16. Election du président et du vice-président du SCAF pour 2008 et 2009
17. Adoption du rapport
18. Clôture de la réunion.

**ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE DE LA RÉUNION DE 2007
DU COMITÉ PERMANENT DE LA CCAMLR SUR L'APPLICATION ET
L'OBSERVATION DE LA RÉGLEMENTATION (SCIC)**

1. Ouverture de la réunion
 - i) Adoption de l'ordre du jour
 - ii) Organisation de la réunion
 - iii) Examen des documents soumis, des rapports et autres présentations
2. Examen des mesures et politiques liées à l'application et à l'observation de la réglementation
 - i) Respect des mesures de conservation en vigueur
 - ii) Procédure d'évaluation du respect de la réglementation
 - iii) Propositions de mesures nouvelles ou révisées
3. Pêche INN dans la zone de la Convention
 - i) Niveau actuel de la pêche INN
 - ii) Procédure d'estimation des captures INN
 - iii) Listes des navires INN
4. Système de documentation des captures (SDC)
5. Système international d'observation scientifique
6. Autres questions
7. Avis à la Commission
8. Avis au SCAF
9. Adoption du rapport
10. Clôture de la réunion.

ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE ANNOTÉ DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE¹

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion à 9h00, le lundi 22 octobre 2007.

Accueil par le président (Monsieur P. Amutenya, Namibie) des délégations des membres de la CCAMLR et des observateurs des Etats adhérents. Accueil, par ailleurs, des observateurs des Parties non contractantes et des organisations internationales qui ont été invitées conformément à la décision prise l'année dernière (CCAMLR-XXV, paragraphes 19.1 à 19.3).

Discours de son Excellence Monsieur William Cox, gouverneur de la Tasmanie, qui aura été présenté par le président.

2. Organisation de la réunion

Après le discours d'ouverture, le président ne traitera que les questions de procédure pour ensuite ajourner la session et permettre au Comité scientifique, au SCAF et au SCIC de se mettre à l'œuvre.

i) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour préliminaire de la vingt-sixième réunion de la Commission a été préparé et distribué conformément à la règle 15 du Règlement intérieur de la Commission. L'ordre du jour provisoire sera préparé compte tenu des ajouts et commentaires proposés par les Etats membres et distribué le 7 septembre 2007 conformément à la règle 17 du Règlement intérieur.

Les ordres du jour annotés du SCAF et du SCIC sont annexés au présent document.

¹ Abréviations utilisées dans le texte : SCAF (Comité permanent sur l'administration et les finances), SCIC (Comité permanent sur l'application et l'observation de la réglementation) et JAG (Groupe mixte d'évaluation).

ii) Rapport du président

Compte rendu du président sur les activités de la période d'intersession.

3. Finances et administration

i) Rapport du SCAF

L'ordre du jour annoté de la réunion du SCAF figure à l'appendice A. Compte rendu de cette réunion par son président. Les conclusions et recommandations du rapport seront examinées dans le détail aux alinéas ii) à viii) ci-dessous, ainsi que dans le cadre d'autres questions de l'ordre du jour.

ii) États financiers vérifiés de 2006

Acceptation ou rejet des états financiers vérifiés de 2006, conformément à l'Article 12.1 du Règlement financier.

iii) Type d'audit requis pour les états financiers de 2007

Décision sur le type d'audit que la Commission souhaite faire exécuter sur les états financiers de 2007 : audit exhaustif, comme convenu l'année dernière (CCAMLR-XXV, paragraphe 3.3), ou audit partiel.

iv) Questions liées au secrétariat

Réception des avis émis par le SCAF concernant diverses questions financières et administratives affectant le secrétariat depuis CCAMLR-XXV. Examen, entre autres, de la mise à disposition des services de traduction simultanée pour le SCIC (CCAMLR-XXV, paragraphes 3.11 à 3.15).

v) Fonds de réserve

Compte rendu à la Commission du président du SCAF sur les dépenses couvertes par le fonds de réserve et sur toute demande d'utilisation de ce fonds.

vi) Fonds spéciaux

Présentation des avis du SCAF, du SCIC et du Comité d'examen du Fonds du SDC sur l'utilisation du fonds du SDC et d'autres fonds spéciaux pendant la période d'intersession 2006/07, ainsi que des propositions d'utilisation des fonds pendant la prochaine période d'intersession.

vii) Budgets de 2007, 2008 et 2009

Examen des propositions de modification du budget adopté de 2007, adoption du budget de 2008 et prise de connaissance des prévisions budgétaires pour 2009, compte tenu des avis du SCAF.

viii) Contributions des Membres

Suite à sa demande de 2005 (CCAMLR-XXIV, paragraphe 3.23), la Commission reçoit l'avis du SCAF sur l'application de l'Article 5.6 du Règlement financier concernant les dates de versement des contributions des Membres.

4. Comité scientifique

Présentation du rapport de la vingt-sixième réunion du Comité scientifique par sa présidente, avec avis et recommandations rendus à la Commission conformément aux objectifs de la Convention. Examen de l'ensemble de ces recommandations, avis et besoins en recherches et en données.

Par ailleurs, considération de questions d'importance liées au suivi et à la gestion de l'écosystème, aux espèces exploitées, à l'exemption pour la recherche scientifique, aux activités bénéficiant du soutien du secrétariat, aux publications et aux activités du Comité scientifique prévues pour 2007/08. Parmi ces questions, on note des avis et recommandations sur :

- la pêche au krill (CCAMLR-XXV, paragraphes 4.20 à 4.39), système de pêche en continu compris (CCAMLR-XXV, paragraphes 4.40 à 4.44);
- les notifications d'intention de pêcher le krill pendant la saison 2007/08 soumises par les Membres ;

- l'Atelier conjoint CCAMLR-CBI devant réviser les informations nécessaires pour les modèles de l'écosystème mis en place pour la formulation d'avis de gestion sur les prédateurs de krill de l'écosystème marin de l'Antarctique (CCAMLR-XXV, paragraphe 4.77) ;
- les prochaines activités du Comité scientifique et de ses groupes de travail (CCAMLR-XXV, paragraphes 4.81 et 4.83) et l'établissement du plan scientifique à long terme du Comité scientifique.

D'autres questions de fond soulevées par le Comité scientifique seront discutées dans d'autres parties de l'ordre du jour de la Commission : évaluation et évitement de la mortalité accidentelle (question 5), aires marines protégées (question 6), pêche INN (question 9), Système international d'observation scientifique (question 10), pêcheries nouvelles et exploratoires (question 11), gestion des pêches et conservation dans des conditions d'incertitude (question 13), collaboration avec d'autres organisations internationales (question 16) et participation à l'Année polaire internationale (question 20 i)).

5. Évaluation et prévention de la mortalité accidentelle

Les discussions seront menées sous les rubriques suivantes, compte tenu des avis et des recommandations du Comité scientifique.

i) Débris marins

Examen des avis du Comité scientifique sur l'impact biologique des débris marins et l'évaluation des données scientifiques collectées lors des campagnes d'évaluation menées par les Membres sur les débris marins échoués sur les plages et lors d'observations de la fréquence de rencontre de débris marins et de l'impact de ces derniers sur les ressources marines vivantes dans la zone de la Convention.

ii) Mortalité accidentelle d'oiseaux et de mammifères marins dans les opérations de pêche

Le rapport du Comité scientifique comportera des recommandations sur la mortalité accidentelle des oiseaux et mammifères marins dans les opérations de pêche.

Le Comité scientifique rendra spécifiquement compte des dernières recherches ayant trait aux oiseaux et mammifères marins, de l'évolution des méthodes d'atténuation de la capture accessoire, d'initiatives en matière d'éducation des pêcheurs, de coopération avec les ORGP et d'autres questions importantes pour l'élimination de la mortalité accidentelle des oiseaux et mammifères marins dans les pêcheries de la CCAMLR. Examen de l'application des mesures de conservation 25-02 "Réduction de la mortalité accidentelle des oiseaux de mer au cours de la pêche à la palangre, expérimentale ou non, dans la zone de la Convention" et 25-03 "Réduction de la mortalité accidentelle des oiseaux et des mammifères marins au cours des opérations de pêche au chalut dans la zone de la Convention".

6. Aires marines protégées

Examen de l'état d'avancement des considérations associées à la question des aires marines protégées dans la zone de la Convention (CCAMLR-XXIV, paragraphes 4.12 à 4.18 ; CCAMLR-XXV, paragraphes 6.1 à 6.6). La discussion portera sur :

i) Les activités en cours

Attention particulière aux résultats et avis tirés de l'atelier sur la biorégionalisation organisé en août 2007 (CCAMLR-XXV, paragraphes 6.2 et 6.6).

ii) Les projets.

7. Application et respect de la réglementation

i) Rapport du SCIC

L'ordre du jour annoté de la réunion du SCIC figure à l'appendice B. Présentation du rapport de la réunion du SCIC par son président. Les conclusions et recommandations du rapport seront examinées dans le détail aux alinéas ii) et iii) ci-après, ainsi que dans le cadre d'autres questions pertinentes de l'ordre du jour.

ii) Respect des mesures de conservation

Examen des avis du SCIC sur la mise en œuvre des dispositions relatives au respect des mesures de conservation en vigueur, notamment à l'égard des exigences en matière de marquage (CCAMLR-XXV, paragraphes 7.8 et 11.24), de la participation du Vanuatu à la pêche au krill (CCAMLR-XXV, paragraphes 7.16 à 7.20) et du statut des listes des navires INN (CCAMLR-XXV, paragraphe 9.53) (examiné également à la question 9 iii) ci-après).

iii) Procédure d'évaluation du respect de la réglementation

Avis du SCIC sur les travaux d'intersession visant à mettre en place une procédure d'évaluation du respect des mesures de conservation en vigueur (CCAMLR-XXV, paragraphes 7.21 à 7.30).

8. Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC)

i) Rapport du SCIC

Présentation des avis du SCIC concernant le fonctionnement et la performance du SDC et discussion des rubriques suivantes.

ii) Rapport annuel du SDC

Examen du fonctionnement du SDC en 2006/07. Examen des avis rendus par le SCIC et prise de décision quant à la révision possible d'aspects du SDC dont l'efficacité aurait besoin d'être améliorée.

iii) E-SDC

Examen du développement et de l'utilisation du E-SDC, ainsi que des travaux entrepris pendant la période d'intersession pour améliorer ce système (CCAMLR-XXV, paragraphes 8.3 et 8.4 et annexe 5, paragraphe 4.7).

**9. Pêche illicite, non réglementée et non déclarée (pêche INN)
dans la zone de la Convention**

i) Rapport du SCIC

Présentation des avis pertinents du SCIC en ce qui concerne la pêche INN et discussion des rubriques ci-dessous.

ii) Niveau actuel de la pêche INN

Examen des niveaux actuels et des tendances des activités de pêche INN dans la zone de la Convention, selon les informations présentées par le secrétariat et examinées par le WG-FSA, le Comité scientifique et le SCIC. La Commission déterminera, par ailleurs, si les mesures de conservation actuelles relatives au respect de la réglementation s'alignent bien sur l'objectif de la CCAMLR, d'élimination de la pêche INN dans la zone de la Convention. La discussion portera également sur les travaux en cours visant à l'amélioration de l'estimation des niveaux de capture de la pêche INN (CCAMLR-XXV, paragraphe 9.5).

iii) Examen des mesures actuelles visant à éliminer la pêche INN

Examen de l'avis du SCIC sur la mise en œuvre des mesures de conservation 10-06 "Système visant à promouvoir le respect, par les navires de Parties contractantes, des mesures de conservation établies par la CCAMLR" et 10-07 "Système visant à promouvoir le respect, par les navires de Parties non contractantes, des mesures de conservation établies par la CCAMLR" et, principalement, de l'avis du SCIC sur les Listes des navires INN adoptées en 2005 et 2006 et des Listes proposées des navires INN pour 2007. Adoption des Listes 2007 des navires INN. Examen, également, des efforts déployés par les Membres et le secrétariat pour engager la participation des Parties non contractantes dans les discussions relatives à la pêche INN.

Examen du statut de la liste 2006 des navires INN des Parties contractantes et de son application dans le cas du *Volna* (CCAMLR-XXV, paragraphe 9.53). Examen d'autres options pour combattre la pêche INN dans la zone de la Convention, notamment dans la sous-zone 58.4 (CCAMLR-XXV, paragraphe 11.16).

10. Système international d'observation scientifique

Présentation d'un résumé des programmes d'observation scientifique mis en œuvre pendant la saison 2006/07.

Examen des avis du Comité scientifique sur l'application du Système et étude des mesures recommandées par le SCIC et le Comité scientifique en vue d'assurer que ce système, en tendant toujours vers ses objectifs, fonctionne de manière aussi efficace que possible.

11. Pêcheries nouvelles et exploratoires

L'année dernière, la Commission a approuvé des pêcheries exploratoires de légine dans les sous-zones 48.6, 88.1 et 88.2 et les divisions 58.4.1, 58.4.2, 58.4.3a et 58.4.3b pour la saison 2006/07 (CCAMLR-XXV, paragraphes 11.20 et 11.21). Aucune notification de projet de pêcheries nouvelles n'a été reçue pour la saison 2006/07. Examen des opérations de ces pêcheries et des mesures de gestion en vigueur.

Examen des notifications adressées par les Membres conformément aux mesures de conservation 21-01 "Notification qu'un Membre envisage la mise en exploitation d'une nouvelle pêcherie" et 21-02 "Pêcheries exploratoires" en ce qui concerne respectivement les pêcheries nouvelles et les pêcheries exploratoires de la saison 2007/08.

Discussion des avis et recommandations émis par le Comité scientifique à l'égard des pêcheries nouvelles et exploratoires, notamment :

- nouvelles exigences en matière de marquage et de recherche dans les pêcheries exploratoires (CCAMLR-XXV, paragraphe 11.24) ;
- révision des limites de capture dans les SSRU (CCAMLR-XXV, paragraphes 11.21 à 11.23) ;
- développement de la structure régulatrice de la CCAMLR, y compris les différentes étapes du passage des pêcheries nouvelles et exploratoires aux pêcheries évaluées (CCAMLR-XXIV, paragraphe 10.21) ;

- avancement de l'examen des pratiques de pêche susceptibles d'être néfastes, y compris de l'application des mesures de conservation 21-01 et 21-02 (CCAMLR-XXV, paragraphes 11.25 à 11.36) et emploi des engins de chalutage de fond dans les secteurs de haute mer de la zone de la Convention (CCAMLR-XXV, paragraphe 11.37) ;
- soumission des notifications de projets de pêcheries nouvelles ou exploratoires conformément au format standard convenu en 2006 (CCAMLR-XXV, paragraphe 11.40).

12. Mesures de conservation

i) Examen des mesures en vigueur

Examen des mesures de conservation en vigueur compte tenu des avis du Comité scientifique et de l'expérience acquise par les Membres lors de la mise en œuvre des mesures pendant la saison 2006/07.

Examen des avis du SCIC sur les travaux de méthodologie pour l'évaluation du respect des mesures de conservation et sur la planification des travaux futurs.

Compte rendu du secrétariat, le cas échéant, sur les propositions de révision des mesures en vigueur, préparées pendant la période d'intersession en concertation avec les Membres.

ii) Etude de nouvelles mesures et d'autres impératifs de conservation

Discussion des mesures de conservation qui n'auront pas encore été abordées par la Commission dans le cadre de la rubrique 12 i) ou d'autres points de l'ordre du jour. Il sera question, en particulier, de l'état d'avancement de la révision de la limite de capture de krill applicable à la division 58.4.2 (CCAMLR-XXV, paragraphe 12.69) et de la révision du Système de contrôle (CCAMLR-XXV, paragraphe 3.48).

13. Gestion des pêches et conservation dans des conditions d'incertitude

Examen des avis rendus par le Comité scientifique. Examen également d'une proposition visant à développer le concept actuel de Plan de pêche, approuvé par la

Commission, en un plan de gestion tourné vers l'avenir ("Plan de gestion des pêcheries") (CCAMLR-XXV, paragraphes 13.7 et 13.11).

14. Données : accès et sécurité

Révision de l'accès et de la sécurité des données de la CCAMLR.

15. Collaboration avec d'autres éléments du Système du Traité sur l'Antarctique

i) Coopération avec les Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique

La CCAMLR a été représentée à la trentième Réunion consultative du traité sur l'Antarctique (RCTA-XXX) (du 30 avril au 11 mai 2007, New Delhi, Inde).
Compte rendu de cette réunion par le secrétaire exécutif.

Présentation par le secrétaire exécutif d'un compte rendu de la dixième réunion du Comité pour la protection de l'environnement (CPE-X) à laquelle celui-ci a également participé au nom de la présidente du Comité scientifique qui, pour des raisons de santé, n'avait pu se déplacer.

L'observateur du CPE est invité à rendre compte des dernières initiatives de ce comité présentant de l'intérêt pour la CCAMLR.

Discussion sur la coopération avec la RCTA et le CPE et sur la participation aux réunions de ces organisations en 2008.

ii) Coopération avec le SCAR

Le rapport du Comité scientifique comportera les conclusions de ses délibérations sur la coopération avec le SCAR.

En outre, l'observateur de la CCAMLR auprès du SCAR et l'observateur du SCAR auprès de la CCAMLR seront invités à faire un compte rendu sur les dernières initiatives du SCAR pertinentes pour la CCAMLR.

Discussion sur la coopération avec le SCAR et la participation en 2008 aux réunions de cette organisation et de ses organes subsidiaires pertinents.

iii) Evaluation des propositions de zones antarctiques spécialement protégées et spécialement gérées comprenant des zones marines

Examen de l'avis du Comité scientifique sur l'évaluation des projets de plans de gestion proposés en vertu du Protocole environnemental au Traité sur l'Antarctique pour les zones protégées comportant des régions marines et soumis à la CCAMLR pour approbation.

16. Coopération avec d'autres organisations internationales

i) Rapports des observateurs d'organisations internationales

Les organisations suivantes ont été invitées à participer à CCAMLR-XXVI en tant qu'observateurs : ACAP, ASOC, CCSBT, CBI, CICTA, CITES, CITT, COI, COLTO, CPPS, CPS, FAO, FFA, PNUE, SCOR, SEAFO et UICN.

Leurs rapports auront été présentés. Les représentants de ces organisations et de toute autre organisation présente à la réunion seront invités à présenter les points clés de leur rapport. Les rapports des observateurs du CPE et du SCAR auront déjà été examinés aux points 15 i) et 15 ii) ci-dessus.

ii) Rapports des représentants de la CCAMLR aux réunions de 2006/07 d'organisations internationales

Présentation des rapports des représentants de la CCAMLR aux réunions de 2006/07 de diverses organisations internationales (CCAMLR-XXV, paragraphe 16.49).

iii) Coopération avec la CITES

Examen des progrès réalisés dans le domaine de la coopération entre la CCAMLR et la CITES sur les questions d'intérêt mutuel, conformément à CCAMLR-XXII, paragraphes 14.18 et 14.19 et à CCAMLR-XXV, paragraphe 16.36.

iv) Coopération avec la CCSBT

Examen des progrès réalisés dans le domaine de la coopération entre la CCAMLR et la CCSBT, conformément aux discussions de CCAMLR-XXIV et CCAMLR-XXV (CCAMLR-XXIV, paragraphes 15.20 à 15.23 ; CCAMLR-XXV, paragraphes 16.37 à 16.44).

v) Coopération avec la CPPCO

Examen de l'état d'avancement d'un projet de protocole d'accord entre la CCAMLR et la Commission des pêches du Pacifique central et occidental (CPPCO) (COMM CIRC 07/50). Plusieurs Membres ont demandé que ce point fasse l'objet d'un examen exhaustif.

vi) Partenariat avec le FIRMS

Examen des activités CCAMLR–FIRMS (CCAMLR-XXV, paragraphes 16.45 et 16.46).

vii) Participation aux réunions de la CCAMLR

Considération des faits nouveaux émanant des discussions de CCAMLR-XXIV et CCAMLR-XXV (CCAMLR-XXIV, paragraphes 15.28 et 15.29 ; CCAMLR-XXV, paragraphes 16.47 et 16.48).

viii) Nomination des représentants aux réunions de 2007/08 d'organisations internationales

Nomination des observateurs de la CCAMLR auprès des réunions de 2007/08 d'organisations internationales avec lesquelles la CCAMLR partage un intérêt commun. Le secrétariat a compilé un calendrier des prochaines réunions d'organisations internationales, dans la mesure où celles-ci sont déjà connues. Approbation donnée aux nominations au sein du Comité scientifique.

17. Mise en œuvre des objectifs de la Convention

Depuis 1996, la Commission reconnaît combien il est important de se pencher spécifiquement, à chaque réunion annuelle, sur les objectifs de la Convention.

Examen des propositions soumises à la discussion dans le cadre de cette question. Examen des progrès réalisés à l'égard des diverses discussions stratégiques soulignées lors de CCAMLR-XXIV (à la suite du Symposium CCAMLR 2005) et CCAMLR-XXV (CCAMLR-XXIV, paragraphes 16.11 à 16.18 ; CCAMLR-XXV, paragraphes 17.1 à 17.5), notamment en ce qui concerne la nécessité de traiter les effets du changement climatique.

18. Election du vice-président de la Commission

Conformément à la Règle 8 du Règlement intérieur de la Commission, un vice-président doit être élu, dont le mandat prendra effet à la clôture de CCAMLR-XXVI et se terminera à la clôture de la réunion de 2009.

19. Prochaine réunion

i) Invitation des observateurs

Depuis 1994, la Commission traite sous cette rubrique la question de l'invitation des observateurs à la réunion suivante (CCAMLR-XIII, paragraphe 13.7). Prise de décision quant aux Etats adhérents, aux Parties non-contractantes et aux organisations internationales à inviter à CCAMLR-XXVII.

ii) Date et lieu

La vingt-septième réunion de la Commission se tiendra à Hobart, au Siège de la CCAMLR (181 Macquarie Street), du 27 octobre au 7 novembre 2008.

20. Autres questions

i) Année polaire internationale de 2007/08

Examen du rapport et des avis du Comité scientifique sur les activités liées à la CCAMLR sous l'égide de l'année polaire internationale de 2007/08 (CCAMLR-XXV, paragraphes 20.1 à 20.12).

21. Rapport de la vingt-sixième réunion de la Commission

Examen et adoption du rapport de la vingt-sixième réunion.

22. Clôture de la réunion

Clôture de la réunion prévue à 16h00, le vendredi 2 novembre 2007.

**ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE ANNOTÉ DE LA RÉUNION DE 2007
DU COMITÉ PERMANENT DE LA CCAMLR
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

1. Organisation de la réunion

Adoption de l'ordre du jour et examen du meilleur moyen de le traiter en fonction du temps disponible et des besoins du SCIC. Pour tenter de réduire les contraintes temporelles pesant sur le SCIC, il est possible que les chefs de délégation, lors de leur réunion du dimanche 21 octobre 2007, apportent des changements à la liste des tâches qu'effectuera le SCAF cette année.

2. Examen des états financiers révisés de 2006

A la demande de la Commission, le vérificateur a procédé à un audit partiel des états financiers de 2006 (CCAMLR-XXV, paragraphe 3.3). Il n'a constaté aucune infraction au Règlement financier. Les états financiers, ainsi que le rapport d'audit correspondant, seront soumis à la Commission. A cet égard, il convient également de noter la COMM CIRC 07/34.

3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2007

Aux termes du Règlement financier, la Commission est habilitée à décider s'il est nécessaire de procéder à un audit exhaustif ou à un audit partiel des états financiers de 2007. Du fait que les états financiers de 2005 et 2006 ont tous deux fait l'objet d'un audit partiel, un audit exhaustif des états financiers de 2007 sera nécessaire (CCAMLR-XXV, paragraphe 3.3).

4. Plan stratégique du secrétariat

Le plan stratégique du secrétariat visant à soutenir les travaux de la Commission et du Comité scientifique a été présenté à la Commission en 2002. La Commission a décidé que la mise en œuvre du plan formerait la base de l'évaluation de la performance annuelle du secrétaire exécutif. Le secrétaire exécutif présentera tout nouvel élément à cet égard.

5. Examen du budget de 2007

Exposé des résultats prévus de l'exécution du budget de 2007 pour examen.

6. Traduction simultanée pour le SCIC

Lors de CCAMLR-XXIV, les chefs de délégation ont chargé le secrétariat de préparer un document sur le coût d'une traduction simultanée pour le SCIC (CCAMLR-XXIV, annexe 5, paragraphe 7.1). Le Comité, ayant examiné ce document, a rendu son avis à la Commission concernant le coût de la proposition, notant que le budget actuel de la Commission subissait déjà suffisamment de pression, notamment du fait que les demandes du Comité scientifique étaient plus élevées que prévu (CCAMLR-XXV, annexe 4, paragraphes 17 et 18). Comme plusieurs Membres étaient en faveur d'un service de traduction simultanée pour le SCIC, la Commission a décidé de revoir la question à sa prochaine réunion (CCAMLR-XXV, paragraphes 3.11 à 3.15). Présentation au SCAF d'un document actualisé par le secrétariat. Examen de ce document et formulation de l'avis à rendre à la Commission.

7. Réseau informatique sans fil

Compte rendu du secrétariat sur l'état d'avancement de ce projet.

8. Fonds de réserve

Aux termes des procédures convenues (CCAMLR-XXI, annexe 4, paragraphe 21), le secrétaire exécutif rend compte des dépenses couvertes par le fonds de réserve pendant l'année, ainsi que de toute autre conséquence budgétaire.

9. Salaire des cadres

Aucune proposition n'a été soumise sur la nomination d'experts susceptibles de revoir la structure des salaires des cadres. Le Comité envisagera comment procéder à cet égard.

10. Budget de 2008

Présentation du projet de budget pour 2008. Celui-ci servira à préparer un budget recommandé pour 2008, compte tenu des discussions du SCAF sur les questions financières et administratives et de l'avis rendu par les présidents du Comité scientifique et du SCIC.

i) Budget du Comité scientifique

La présidente du Comité scientifique est invitée à présenter le budget de son comité pour 2008 et les prévisions budgétaires pour 2009 pour les inclure dans les budgets généraux de la Commission. Elle avisera également le SCAF de toute autre décision prise par le Comité scientifique et susceptible d'affecter le budget de la Commission.

ii) Avis rendu par le SCIC

Le président du SCIC est invité à présenter à l'intention du Comité les conséquences financières des recommandations émises par son Comité à la Commission.

11. Financement pluriannuel des tâches du Comité scientifique

Lors de la réunion de 2004, la Commission a approuvé la création et l'utilisation d'un Fonds spécial pour la science pour permettre le report de fonds alloués à certaines tâches du Comité scientifique. Le Comité examinera toute demande de report de fonds des dépenses budgétaires de 2007 à 2008 émanant du Comité scientifique.

12. Contributions des Membres

i) Dates de versement des contributions des Membres

Lors de la révision de l'Article 5.6 du Règlement financier en 1999, la Commission a modifié la date à laquelle doivent être versées les contributions annuelles. Cette révision permet aux Membres avisant se trouver dans l'impossibilité de respecter la date limite de disposer d'un délai supplémentaire maximal de 90 jours. La Commission a convenu que le Comité continuerait à revoir cette règle et son respect par les Membres. Le Comité examinera

également la nécessité de conserver le délai supplémentaire pour certains Membres en 2007.

ii) Manière de traiter les contributions tardives

A la demande de la Commission (CCAMLR-XXIV, paragraphe 3.23), le secrétariat a soumis au SCAF, à sa réunion de 2006, un document évoquant à grands traits les mesures prises par des organisations similaires à l'égard du paiement tardif des contributions des membres (CCAMLR-XXV, annexe 4, paragraphe 33). Lors de la réunion de la Commission, certains Membres ayant manifesté de l'inquiétude à l'égard de la proposition du SCAF, la Commission a renvoyé la question à sa prochaine réunion, en encourageant ces Membres à assister à la réunion 2007 du SCAF pour participer pleinement aux débats sur la question (CCAMLR-XXV, paragraphe 3.22).

13. Prévisions budgétaires pour 2009

Présentation à la Commission, pour information uniquement, du budget prévisionnel de 2009.

14. Fonds du SDC

Toute demande de dépense à prélever du Fonds du SDC doit être déposée devant le comité d'examen de ce fonds (CCAMLR-XX, paragraphes 3.27 et 3.28). Avis de ce comité sur les dépenses effectuées sur ce fonds depuis la réunion de 2006 et les nouvelles dépenses proposées.

15. Autres questions

Discussion de toute autre question que la Commission pourrait avoir renvoyée au Comité.

16. Election du président et du vice-président du SCAF pour 2008 et 2009

En 2005, the Comité a nommé l'Allemagne, pour un deuxième mandat, à la présidence du SCAF et la Nouvelle-Zélande à la vice-présidence, jusqu'à la fin de la réunion de 2007. Les deux postes de président et de vice-président sont donc à pourvoir. Il

convient de noter que l'Allemagne aura complété deux mandats à la présidence, ce qui la rend inéligible.

17. Adoption du rapport

Adoption par le Comité du rapport qu'il présentera à la Commission.

18. Clôture de la réunion.

**ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE ANNOTÉ DE LA RÉUNION DE 2007
DU COMITÉ PERMANENT DE LA CCAMLR SUR L'APPLICATION ET
L'OBSERVATION DE LA RÉGLEMENTATION (SCIC)**

1. Ouverture de la réunion

i) Adoption de l'ordre du jour

Examen et adoption de l'ordre du jour de la réunion.

ii) Organisation de la réunion

Organisation de la réunion en fonction du temps disponible et de la structure de délibération proposée pour le Comité.

iii) Examen des documents soumis, des rapports et autres présentations

Présentation par le secrétariat d'une liste des documents soumis au SCIC, classés par question à l'ordre du jour. Examen de cette liste et de tout autre matériel que les Membres proposent de présenter. Etablissement d'un ordre de priorité pour la discussion des documents, compte tenu du temps disponible, des travaux à accomplir et de l'ordre du jour.

**2. Examen des mesures et politiques liées à l'application
et au respect de la réglementation**

i) Respect des mesures de conservation en vigueur

Présentation par le secrétariat d'une liste des rapports adressés par les Membres à l'égard de l'application des dispositions des mesures de conservation en vigueur, y compris en ce qui concerne les licences délivrées aux navires, les contrôles portuaires des navires des Parties contractantes ou non contractantes, le fonctionnement du C-VMS, les données à déclarer, etc.

Présentation par le secrétariat d'un compte rendu des contrôles effectués en mer, des résultats obtenus et des commentaires adressés par les États du pavillon. Ces derniers seront invités à présenter, s'ils en possèdent, de nouvelles informations sur les contrôles réalisés. Examen du fonctionnement du Système de contrôle et des propositions reçues sur les améliorations à y apporter.

Examen et évaluation de l'application et du respect, par les Parties contractantes, des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission.

ii) Procédure d'évaluation du respect de la réglementation

Compte rendu par le vice-président des travaux du groupe d'intersession établi par le SCIC dans le but de réexaminer les éléments clés du respect de la réglementation identifiés par le secrétariat, entre autres l'établissement de critères d'évaluation du respect de la réglementation et un modèle de procédure standard d'évaluation pouvant être utilisé uniformément pour évaluer l'application des mesures de conservation en vigueur par les navires (CCAMLR-XXV, paragraphe 7.30 et annexe 5, paragraphes 3.34 et 3.35).

Discussion du compte rendu et examen de l'organisation des travaux nécessaires à l'élaboration et l'application d'une procédure d'évaluation du respect des mesures de conservation en vigueur.

iii) Propositions de mesures nouvelles ou révisées

Examen de toute proposition de révision des mesures de conservation actuelles ayant trait au respect de la réglementation ou de mise en place de nouvelles mesures. Au cas où une nouvelle mesure serait requise, le Comité préparera un projet de mesure qu'il soumettra à la Commission.

3. Pêche INN dans la zone de la Convention

i) Niveau actuel de la pêche INN

Examen du rapport sur le niveau actuel des captures INN dans la zone de la Convention, préparé par le secrétariat sur la base des recommandations du

JAG. Examen des estimations du niveau actuel et de la tendance des activités de pêche INN dans la zone de la Convention et des mesures de coercition actuelles pour vérifier qu'elles s'alignent bien sur l'objectif d'élimination de la pêche INN dans la zone de la Convention. L'attention portera tout particulièrement sur les signalements de pêche au filet maillant par des navires INN dans la zone de la Convention.

ii) Procédure d'estimation des captures INN

Examen des résultats de la mise à l'essai par le secrétariat pendant la période d'intersession des matrices adoptées par le JAG et le SCIC en 2006 (CCAMLR-XXV, paragraphe 9.5 et annexe 5, paragraphe 2.20 et appendice III). Ces matrices ont été mises au point pour fournir un classement de confiance en ce qui concerne les incidents particuliers de pêche INN.

iii) Listes des navires INN

Examen des rapports soumis par les Parties contractantes et non contractantes sur les mesures qu'elles ont prises pour éviter de contrecarrer l'efficacité des mesures de conservation de la CCAMLR par les activités de leurs navires portés sur les Listes des navires INN adoptées en 2006. Examen notamment des informations supplémentaires soumises par la Russie à l'égard du navire *Volna* dont l'inscription sur la liste de navires INN a été repoussée par la Commission en 2006 (CCAMLR-XXV, paragraphe 9.40).

Examen des commentaires et informations reçues sur les navires portés sur la Liste provisoire des navires INN de 2007 conformément aux mesures de conservation 10-06 et 10-07.

Préparation des recommandations à l'intention de la Commission sur les navires qui devraient être supprimés des Listes de navires INN adoptées en 2006 et les navires qui devraient rester sur la Liste provisoire des navires INN de 2007.

4. Système de documentation des captures (SDC)

Examen des résultats du SDC pour 2006/07. Etude des possibilités de modification de certains aspects de ce système pour une plus grande efficacité.

Examen d'un rapport du secrétariat concernant l'évolution et l'utilisation du E-SDC, lequel portera, entre autres, sur les travaux d'intersession qui en ont permis l'amélioration (CCAMLR-XXV, paragraphe 8.3 et annexe 5, paragraphe 4.7).

5. Système international d'observation scientifique

Examen des avis émis par le Comité scientifique concernant les impératifs de fonctionnement du Système, notamment pour la saison 2007/08.

Par ailleurs, compte tenu des avis du Comité scientifique, le Comité déterminera s'il est nécessaire de revoir certains aspects du fonctionnement du Système.

6. Autres questions

Examen et préparation des avis destinés à la Commission sur diverses questions, notamment sur toute autre demande émise par la Commission à la réunion.

7. Avis à la Commission

Présentation par le secrétariat d'un résumé des avis soumis à la Commission au cours de la réunion, lequel sera annexé au rapport du SCIC.

8. Avis au SCAF

Tout aspect des avis émis par le Comité qui aurait des répercussions financières sera renvoyé directement au SCAF. Il s'agira tout particulièrement des conditions de mise en œuvre totale du E-SDC et de fonctionnement du C-VMS.

9. Adoption du rapport

Adoption du rapport de la réunion.

10. Clôture de la réunion

Clôture de la réunion de 2007 du SCIC.

**ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION
DU COMITÉ SCIENTIFIQUE POUR LA CONSERVATION
DE LA FAUNE ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE**

1. Ouverture de la réunion
 - i) Adoption de l'ordre du jour
 - ii) Rapport du président
 - iii) Préparation des avis destinés au SCAF et au SCIC

2. Progrès en matière de statistiques, d'évaluations, de modélisation et dans les méthodes suivies lors des campagnes d'évaluation
 - i) Avis rendus par le WG-SAM
 - ii) Avis rendus par le SG-ASAM
 - iii) Avis à la Commission

3. Contrôle et gestion de l'écosystème
 - i) Avis rendus par le WG-EMM
 - ii) Gestion des zones protégées
 - iii) Interactions entre le WG-EMM et le WG-FSA
 - iv) Avis à la Commission

4. Espèces exploitées
 - i) Ressources de krill
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-EMM
 - c) Notifications de projets de pêcheries de krill pour la saison 2007/08
 - d) Avis à la Commission

 - ii) Ressources de poissons
 - a) Etat et tendances
 - b) Espèces visées
 - c) Avis rendus par le WG-FSA
 - d) Avis à la Commission

 - iii) Pêcheries nouvelles et exploratoires
 - a) Pêcheries nouvelles et exploratoires de la saison 2006/07
 - b) Notifications de projets de pêcheries nouvelles et exploratoires pour la saison 2007/08
 - c) Révision des limites géographiques
 - d) Avis à la Commission

 - iv) Ressources de crabes
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-FSA
 - c) Avis à la Commission

- v) Ressources de calmars
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-FSA
 - c) Avis à la Commission
- vi) Capture accessoire de poissons et d'invertébrés
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-FSA
 - c) Avis à la Commission
- 5. Mortalité accidentelle
 - i) Mortalité accidentelle des oiseaux et mammifères marins dans les pêcheries
 - ii) Avis à la Commission
- 6. Autres questions de contrôle et de gestion
 - i) Débris marins
 - ii) Populations de mammifères et d'oiseaux marins
 - iii) Avis à la Commission
- 7. Système international d'observation scientifique de la CCAMLR
 - i) Observations scientifiques de 2006/07
 - ii) Avis à la Commission
- 8. Gestion dans des conditions d'incertitude quant à la taille du stock et au rendement admissible
- 9. Exemption pour la recherche scientifique
- 10. Collaboration avec d'autres organisations
 - i) Coopération avec le Système du traité sur l'Antarctique
 - ii) Rapports des observateurs d'autres organisations internationales
 - iii) Rapports des représentants aux réunions d'autres organisations internationales
 - iv) Coopération future
- 11. Budget de 2008 et prévisions budgétaires pour 2009
- 12. Avis au SCIC et au SCAF
- 13. Activités soutenues par le secrétariat
 - i) Gestion des données
 - ii) Publications
- 14. Activités du Comité scientifique
 - i) Coordination des travaux du Comité scientifique et de ses groupes de travail
 - ii) Activités de la période d'intersession
 - iii) Projets CCAMLR-API
 - iv) Atelier conjoint CCAMLR-CBI
 - v) Invitation d'observateurs à la prochaine réunion
 - vi) Invitation d'experts aux réunions des groupes de travail

vii) Prochaine réunion

15. Election du vice-président du Comité scientifique
16. Autres questions
17. Adoption du rapport de la vingt-sixième réunion du Comité scientifique
18. Clôture de la réunion.

ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE ANNOTÉ DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE¹

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion et accueil des délégations des membres de la CCAMLR et des observateurs par la présidente (Edith Fanta, Brésil). La liste des organisations internationales invitées à la réunion est dressée à la question 10 ii) de l'ordre du jour. Discussion de l'organisation de la réunion et des considérations d'ordre pratique.

i) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour préliminaire de la vingt-sixième réunion du Comité scientifique a été préparé et distribué conformément à la règle 5 du Règlement intérieur du Comité scientifique. L'ordre du jour provisoire sera préparé compte tenu des ajouts et commentaires proposés par les Etats membres et distribué le 7 septembre 2007 conformément à la règle 7 du Règlement intérieur.

ii) Rapport du président

Compte rendu du président sur les activités menées pendant la période d'intersession depuis la vingt-cinquième réunion (SC-CAMLR-XXV).

iii) Préparation des avis destinés au SCAF et au SCIC

Conformément à l'usage établi, la présidente avisera au préalable le SCAF et le SCIC des questions relevant de leur compétence. Les sessions de ces comités permanents se dérouleront parallèlement à la réunion du Comité scientifique.

¹ Abréviations des organes subsidiaires du Comité scientifique et de la Commission utilisées dans cet ordre du jour : WG-EMM (Groupe de travail sur le contrôle et la gestion de l'écosystème), WG-FSA (Groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons), WG-IMAF *ad hoc* (Groupe de travail *ad hoc* sur la mortalité accidentelle liée à la pêche), WG-SAM (à titre provisoire, Groupe de travail sur les statistiques, les évaluations et la modélisation), SG-ASAM (Sous-groupe sur les méthodes d'évaluation acoustique et d'analyse), SCAF (Comité permanent sur l'administration et les finances), SCIC (Comité permanent sur l'application et l'observation de la réglementation), JAG (Groupe mixte d'évaluation).

La décision finale sur les avis à donner au SCAF et au SCIC sera prise dans le cadre de la question 12 de l'ordre du jour.

2. Progrès en matière de statistiques, d'évaluations, de modélisation et dans les méthodes suivies lors des campagnes d'évaluation

Examen des avis émis par le WG-SAM sur les faits nouveaux en matière de statistiques, d'évaluations et de modélisation, et par le SG-ASAM sur les méthodes suivies dans les campagnes d'évaluation et sur les méthodes d'analyse.

i) Avis rendus par le WG-SAM

Présentation par les coresponsables du WG-SAM (Christopher Jones, Etats-Unis, et Andrew Constable, Australie) du rapport du WG-SAM, comprenant l'état d'avancement des méthodes d'évaluation des stocks de poissons et la procédure de subdivision des limites de capture de krill applicables à la zone 48 en unités de gestion à petite échelle.

ii) Avis rendus par le SG-ASAM

Présentation par les coresponsables de la troisième session du SG-ASAM (Richard O'Driscoll, Nouvelle-Zélande et Martin Collins, Royaume-Uni), ou leur représentant, du rapport du SG-ASAM, comprenant l'état d'avancement de l'utilisation des données acoustiques pour évaluer la biomasse de poisson des glaces et de krill, et les protocoles d'échantillonnage acoustique des travaux liés à la CCAMLR pendant l'API.

iii) Avis à la Commission

Le Comité scientifique avise la Commission des questions relatives au développement des statistiques, des évaluations, de la modélisation et des méthodes d'évaluation.

3. Contrôle et gestion de l'écosystème

Examen des avis émis par le WG-EMM sur le contrôle, la gestion et l'évaluation de l'écosystème.

i) Avis rendus par le WG-EMM

Présentation par le responsable du WG-EMM (Keith Reid, Royaume-Uni) des sections pertinentes du rapport du WG-EMM, notamment des informations sur l'évaluation de l'écosystème, les interactions fondées sur le krill, les procédures de gestion du krill, l'avancement des modèles écosystémiques, les campagnes d'évaluation des prédateurs, les interactions fondées sur le poisson et le calmar, et l'examen des approches de précaution et des approches tenant compte de l'écosystème suivies dans d'autres régions du monde. Seront incluses les dispositions prises pour l'atelier conjoint CCAMLR-CBI prévu pour 2008.

ii) Gestion des aires protégées

Examen du rapport de l'atelier sur la biorégionalisation (SC-CAMLR-XXV, paragraphe 3.57). L'atelier était axé sur le développement technique des méthodes de biorégionalisation de l'océan Austral (SC-CAMLR-XXV, paragraphe 3.33(i)). Examen des prochains travaux sur les méthodes de sélection et de désignation des AMP (SC-CAMLR-XXV, paragraphe 3.33 ii)).

Examen des avis du WG-EMM sur les questions discutées cette année par le sous-groupe consultatif sur les aires marines protégées.

iii) Interactions entre le WG-EMM et le WG-FSA

Examen du rapport de l'atelier conjoint WG-FSA et WG-EMM sur les modèles de pêcheries et d'écosystèmes en Antarctique. Examen également des prochains travaux sur les interactions écosystémiques des pêcheries de poissons et sur l'intégration des travaux du WG-FSA, du WG-EMM et du WG-SAM sur la modélisation de l'écosystème fondé sur les poissons.

iv) Avis à la Commission

Avis du Comité scientifique sur les développements récents en matière de suivi et de gestion de l'écosystème.

4. Espèces exploitées

i) Ressources de krill

a) Etat et tendances

Les Membres sont invités à informer le Comité scientifique des développements récents et des dernières tendances des pêcheries de krill dans la zone de la Convention. Un résumé des données de pêche déclarées par les Membres pour la saison en cours sera présenté par le secrétariat.

b) Avis rendus par le WG-EMM

Présentation des sections pertinentes du rapport du WG-EMM par le responsable de ce groupe de travail (K. Reid).

c) Notifications de projets de pêcheries de krill pour la saison 2007/08

Examen des notifications de projets de pêche au krill pour la saison à venir 2007/08 compte tenu des avis émis par le WG-EMM.

d) Avis à la Commission

Le Comité scientifique émet des avis de gestion.

ii) Ressources de poissons

a) Etat et tendances

Les Membres sont invités à informer le Comité scientifique des développements récents et des dernières tendances des pêcheries de poissons dans la zone de la Convention. Un résumé des données de pêche déclarées pour la saison en cours sera présenté par le secrétariat. D'autres informations sur cette question figureront dans le rapport du WG-FSA.

b) Espèces visées

Présentation, par le responsable du WG-FSA (Stuart Hanchet, Nouvelle-Zélande) des sections du rapport de ce groupe de travail traitant de l'évaluation des ressources de poissons et recommandations sur leur gestion. Les questions relatives aux pêcheries nouvelles et exploratoires, notifications pour la saison 2007/08 comprises, seront discutées dans le cadre de la question 4 iii) de l'ordre du jour.

c) Avis rendus par le WG-FSA

Examen des recommandations du WG-FSA traitant de l'évaluation des ressources de poissons et des recommandations relatives à leur gestion.

d) Avis à la Commission

Le Comité scientifique émet des avis de gestion.

iii) Pêcheries nouvelles et exploratoires

a) Pêcheries nouvelles et exploratoires de la saison 2006/07

Récapitulation par le secrétariat des activités de pêche menées dans les nouvelles pêcheries et les pêcheries exploratoires pendant la saison 2006/07. Examen des informations sur ces pêcheries et des délibérations du WG-FSA à cet égard.

b) Notifications de projets de pêcheries nouvelles et exploratoires pour la saison 2007/08

Examen des notifications de projets de pêcheries nouvelles et exploratoires pour la saison 2007/08, ainsi que des avis du WG-FSA.

c) Révision des limites géographiques

Examen des limites géographiques et, le cas échéant, avis sur leur révision éventuelle.

d) Avis à la Commission

Avis sur les pêcheries nouvelles et exploratoires.

La Commission a également demandé au Comité scientifique :

- d'examiner l'utilisation des chaluts de fond dans les eaux de haute mer de la zone de la Convention, notamment en ce qui concerne les critères pertinents pour déterminer ce qui constitue un impact néfaste important pour le benthos et les communautés benthiques de la zone de la Convention (CCAMLR-XXV, paragraphe 11.37) ;
- d'étudier les possibilités d'impact de la pêche d'espèces de requins dans la zone de la Convention (CCAMLR-XXV, paragraphe 11.38)

iv) Ressources de crabes

a) Etat et tendances

Les Membres sont invités à informer le Comité scientifique des développements récents et des dernières tendances des pêcheries de crabes dans la zone de la Convention, ainsi que de leurs intentions de mener des activités de pêche sur ces espèces pendant la saison 2007/08. Un résumé des données de capture déclarées par les Membres pour la saison en cours sera présenté par le secrétariat.

b) Avis rendus par le WG-FSA

Présentation par le responsable du WG-FSA (S. Hanchet) des conclusions des discussions du groupe sur les ressources de crabes.

c) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

v) Ressources de calmars

a) Etat et tendances

Les Membres sont invités à informer le Comité scientifique des développements récents et dernières tendances des pêcheries de calmars dans la zone de la Convention. Le secrétariat présentera un résumé des données de pêche de la saison en cours. Examen des notifications relatives à la pêche exploratoire de la sous-zone 48.3 pour la saison 2007/08 prochaine et de l'avis fourni par le WG-FSA.

b) Avis rendus par le WG-FSA

Présentation par le responsable du WG-FSA (S. Hanchet) des conclusions des discussions du groupe sur les ressources de calmars.

c) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

vi) Capture accessoire de poisson et d'invertébrés

a) Etat et tendances

Les Membres sont invités à informer le Comité scientifique des développements récents et dernières tendances des captures accessoires dans les pêcheries dans la zone de la Convention. Le secrétariat présentera un résumé des données de capture accessoire pêche de la saison en cours.

b) Avis rendus par le WG-FSA

Examen des recommandations du WG-FSA sur les faits nouveaux en matière de méthodes de pêche, éducation et autres questions relatives à la capture accessoire dans les pêcheries de la CCAMLR.

c) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

5. Mortalité accidentelle

i) Mortalité accidentelle des oiseaux et mammifères marins dans les pêcheries

Compte rendu des co-responsables du WG-IMAF *ad hoc* (Kim Rivera, des Etats-Unis, et Neville Smith, de Nouvelle-Zélande) sur les activités de la période d'intersession et la réunion de ce groupe, cette dernière se déroulant dans le cadre de la réunion du WG-FSA.

Examen des recommandations du WG-IMAF *ad hoc* et du WG-EMM sur les priorités de la recherche, les nouvelles méthodes de pêche, la sensibilisation au problème de la mortalité accidentelle des oiseaux et mammifères marins et d'autres questions relatives à l'élimination de cette mortalité liée aux pêcheries.

ii) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

6. Autres questions de contrôle et de gestion

i) Débris marins

Les Membres sont tenus de rendre compte des résultats des campagnes d'évaluation des débris marins et de leurs observations concernant la présence et l'impact de tels débris sur les ressources marines vivantes de l'Antarctique conformément aux exigences standard de données adoptées lors de CCAMLR-XX (paragraphe 6.1 à 6.5). Présentation par le secrétariat d'un rapport annuel sur l'état et les tendances des débris marins observés, sur la base des rapports des Membres.

ii) Populations de mammifères et d'oiseaux marins

Le WG-EMM prévoit d'organiser un atelier pour produire des estimations régionales de l'abondance et des besoins des prédateurs terrestres de la zone 48 (SC-CAMLR-XXIV, paragraphe 3.32 ; SC-CAMLR-XXIV, annexe 4, paragraphe 6.9). Cet atelier est prévu en 2008 (SC-CAMLR-XXV, paragraphe 3.28 v)).

Examen des avis du WG-EMM sur l'avancement de la préparation de l'atelier.

iii) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion sur les débris marins et leur impact sur les ressources marines vivantes de l'Antarctique, ainsi que sur les travaux restants pour produire des évaluations régionales de l'abondance et des besoins des prédateurs terrestres de la zone 48.

7. Système international d'observation scientifique de la CCAMLR

i) Observations scientifiques

Les résultats des observations scientifiques menées conformément au Système international d'observation scientifique pendant la saison 2006/07 ont fait l'objet de discussions au sein du WG-EMM et du WG-FSA et ont été présentés au Comité scientifique. Le secrétariat fera un résumé de toutes les campagnes d'observation réalisées et des données reçues.

Examen du fonctionnement du Système pendant la saison 2006/07.

Le Comité scientifique étudiera les objectifs scientifiques et les priorités du placement d'observateurs scientifiques internationaux de la CCAMLR et, tout particulièrement, les exigences en matière de collecte de données scientifiques à bord des navires pêchant le krill (SC-CAMLR-XXV, paragraphes 2.22 ii)).

Lors de sa dernière réunion, le Comité scientifique notait que la qualité et la précision des observations pouvaient être améliorées par l'adoption d'une approche standard de l'éducation et de la formation des observateurs (SC-CAMLR-XXV, paragraphe 2.11). Comme cela lui avait été demandé, le

secrétariat a correspondu avec les Membres pendant la période d'intersession et a préparé un rapport abrégé sur l'éducation des observateurs nationaux et les programmes de formation. Le Comité scientifique examinera le rapport et considérera les travaux qu'il reste à effectuer pour mettre au point une approche permettant d'atteindre un même niveau d'éducation et de formation des observateurs.

Les recommandations destinées au Comité scientifique sur ces questions figureront dans les rapports du WG-EMM et du WG-FSA.

ii) Avis à la Commission

Avis rendus à la Commission sur les questions pertinentes à la mise en œuvre du Système et à ses objectifs.

Les impératifs opérationnels généraux du Système seront également étudiés pour la saison à venir, afin d'aider la présidente à préparer les avis qu'elle rendra au SCIC.

8. Gestion dans des conditions d'incertitude quant à la taille du stock et au rendement admissible

Examen des recommandations du WG-FSA et du WG-EMM sur la structure régulatrice de gestion des pêcheries de la CCAMLR et sur la mise en place d'évaluations des stratégies de gestion. Examen par ailleurs de l'état d'avancement de la proposition de plans de gestion des pêcheries (CCAMLR-XXV, paragraphe 13.11).

Le WG-FSA présentera, par ailleurs, au Comité scientifique un compte rendu, préparé par le secrétariat et qu'il aura examiné, sur les estimations de capture INN utilisées pour les besoins de l'évaluation des stocks et sur les dernières tendances des activités de pêche INN. C'est en tenant compte des recommandations émises par le JAG en 2006 que le secrétariat a estimé la capture INN. La Commission a également demandé au Comité scientifique et au WG-FSA d'élaborer les distributions des taux de capture probables des navires INN par secteur en se fondant sur les données des navires licites et de déterminer les intervalles de confiance crédibles des estimations INN (CCAMLR-XXV, paragraphe 13.5).

9. Exemption pour la recherche scientifique

Examen des informations disponibles concernant la mesure de conservation 24-01, ainsi que des notifications déposées par les Membres pour mener des campagnes de recherche scientifique en 2007/08.

Le Comité scientifique rendra les avis de gestion qui conviennent.

10. Coopération avec d'autres organisations

i) Coopération avec le Système du traité sur l'Antarctique

Examen du rapport de la dixième réunion du Comité pour la protection de l'environnement (CPE), organe du traité sur l'Antarctique.

Examen de la coopération avec le SCAR, compte tenu des rapports soumis par l'observateur de cette organisation et par le responsable des affaires du SCAR au sein de la CCAMLR.

ii) Rapports des observateurs d'autres organisations internationales

Présentation des rapports des représentants, en qualité d'observateurs, des organisations internationales, à savoir l'ACAP, l'ASOC, la CCSBT, la CBI, la CICTA, la CITES, la CITT, la COI, la COLTO, le CPE, la CPS, la CPPS, la FAO, la FFA, le SCAR, le SCOR, la PNUE et l'UICN.

iii) Rapports des représentants aux réunions d'autres organisations internationales

Présentation des rapports des représentants désignés par le Comité scientifique pour assister aux réunions d'autres organisations internationales en 2006/07 (SC-CAMLR-XXV, paragraphe 9.25).

iv) Coopération future

Examen de l'évolution de la coopération avec d'autres organisations internationales et de toute proposition de coopération adressée au Comité scientifique en fonction des alinéas i) et ii) ci-dessus.

Nomination des observateurs qui participeront aux réunions d'autres organisations internationales en 2007/08. Un calendrier des réunions internationales connues et présentant de l'intérêt pour le Comité scientifique a été compilé par le secrétariat.

Examen des invitations à adresser aux organisations internationales pour qu'elles assistent à titre d'observatrices aux prochaines réunions du Comité scientifique et de ses groupes de travail qui se tiendront pendant la période d'intersession de 2007/08.

11. Budget de 2008 et prévisions budgétaires pour 2009

Les conséquences financières des décisions prises pendant la réunion seront utilisées dans la préparation du budget détaillé du Comité scientifique pour 2008. Ce budget sera fondé sur le coût des projets en cours et celui des nouvelles propositions. Les prévisions budgétaires pour 2009 seront également examinées.

Considération, lors de la préparation du budget, des besoins des groupes de travail en matière d'invitation d'experts et de tâches à faire effectuer sous contrat (attributions, coût et résultats et comptes rendus prévus, par ex.). Examen également du Fonds spécial pour la science et de ses demandes en matière de financement pluriannuel.

12. Avis au SCIC et au SCAF

Le Comité scientifique récapitulera pour la Commission les recommandations qu'il aura formulées à l'intention du SCIC et du SCAF sur des questions pertinentes à leurs travaux.

13. Activités soutenues par le secrétariat

i) Gestion des données

Examen du compte rendu du directeur des données sur les besoins du secrétariat en matière de gestion des données et sur les mesures prises pour garantir l'intégrité de la banque de données de la CCAMLR.

ii) Publications

Le 14^e volume de *CCAMLR Science* sera publié avant CCAMLR-XXVI. Le président du comité de rédaction avisera de tout changement qu'il conviendrait d'apporter à la politique de rédaction de *CCAMLR Science*.

Autres documents importants de la CCAMLR publiés en 2007 :

- *Rapport de la vingt-cinquième réunion du Comité scientifique*
- *Résumés scientifiques CCAMLR 2006*, version électronique seulement
- *Bulletin statistique*, Vol. 19 (versions papier et électronique)
- Révision des carnets électroniques de l'observateur scientifique.

Avis à la Commission sur les besoins à l'égard des publications de la CCAMLR.

14. Activités du Comité scientifique

ii) Coordination des travaux du Comité scientifique et de ses groupes de travail

Suite à la création du WG-SAM en 2006, le Comité scientifique a décidé d'établir un plan scientifique à long terme établissant les priorités du WG-SAM, du WG-EMM, du WG-FSA, du WG-IMAF *ad hoc* et de ses autres groupes, le SG-ASAM compris (SC-CAMLR-XXV, paragraphe 13.13). Examen des recommandations émises par les responsables sur les travaux que devront effectuer leur groupe. Révision des priorités du Comité scientifique et du calendrier des tâches, et établissement d'un plan scientifique à long terme.

ii) Activités de la période d'intersession

Examen et planification des activités de la période d'intersession de 2007/08 du Comité scientifique. Il s'agira de déterminer les dates et lieux de réunion des groupes de travail et des autres groupes, les délais de présentation des données au secrétariat et le calendrier des mesures convenues que devront prendre la présidente, les responsables des groupes de travail, les Membres et le secrétariat.

Le Comité scientifique pourrait par ailleurs envisager d'établir à grands traits un calendrier des activités prévues en 2008/09 et au-delà.

iii) Projets CCAMLR-API

Examen des activités prévues pour l'année polaire internationale de 2007/08. Les responsables du comité directeur de CCAMLR-API (Svein Iversen, Norvège et Edith Fanta, présidente du Comité scientifique) rendront compte de la planification et des derniers développements des activités de CCAMLR-API. Le Comité scientifique donnera des avis à la Commission sur ces questions.

iv) Atelier conjoint CCAMLR-CBI

Examen de l'avancement de la planification d'un atelier conjoint CCAMLR-CBI dont l'objectif serait de réviser les informations requises pour la création de modèles de l'écosystème visant à fournir des avis de gestion sur les prédateurs de krill dans l'écosystème marin antarctique.

v) Invitation d'observateurs à la prochaine réunion

Discussion sur l'invitation des observateurs à la prochaine réunion annuelle du Comité scientifique et aux réunions d'intersession de ses groupes de travail.

vi) Invitation d'experts aux réunions des groupes de travail

Sur l'avis des responsables des groupes de travail et conformément à la règle 2 du règlement intérieur du Comité scientifique, ce dernier décidera si des scientifiques et experts seront invités à assister aux réunions de la période d'intersession de ses groupes de travail.

vii) Prochaine réunion

Les prochaines réunions du Comité scientifique et de la Commission se tiendront au siège de la CCAMLR, à Hobart, du 27 octobre au 7 novembre 2008.

15. Election du vice-président du Comité scientifique

Election de l'un des deux vice-présidents du Comité scientifique pour un mandat de deux réunions ordinaires (2008 et 2009) en vertu de la règle 8 du Règlement intérieur de ce Comité.

16. Autres questions

Examen de toute autre question importante.

17. Adoption du rapport de la vingt-sixième réunion du Comité scientifique

Le Comité scientifique adoptera le rapport de la vingt-sixième réunion.

18. Clôture de la réunion.



Juin 2007

**SOUMISSION DE DOCUMENTS
AUX RÉUNIONS DE LA COMMISSION**

SOUMISSION DE DOCUMENTS AUX RÉUNIONS DE LA COMMISSION*

Ces conditions visent à garantir que les documents sont soumis dans des délais suffisants et sous le format voulu pour que les délégués puissent les lire et en assimiler le contenu avant la discussion des questions qui y sont soulevées. Ceci permettra d'accorder la même attention à chacun des documents.

Tous les documents considérés par la Commission comme essentiels à la prise de décision sont dénommés "documents de travail". Les documents présentés pour fournir des informations générales uniquement sont des "documents d'informations générales".

2. Les documents de travail sont traduits dans les quatre langues officielles. La date limite de soumission de ces documents au secrétariat est fixée à 45 jours avant l'ouverture de la réunion (tableau 1) pour en permettre le traitement et la traduction.

3. D'ordinaire, l'essentiel d'un document se trouve dans le texte même. Ainsi, afin d'éviter des frais et des délais excessifs liés à la traduction, seul le texte sera traduit et non les annexes ou suppléments.

4. Les documents d'informations générales, y compris les rapports des observateurs à la réunion, doivent être soumis au secrétariat au plus tard 30 jours avant l'ouverture de la réunion (tableau 1). Ces documents sont mis à la disposition des délégués dans la langue dans laquelle ils ont été soumis.

5. Les documents doivent être soumis par e-mail à webmaster@ccamlr.org au format Microsoft Word.

6. Les documents parvenus au secrétariat avant les dates limites fixées seront traités et placés sur le site de la CCAMLR où les Membres pourront les consulter avant les réunions.

7. Les documents parvenus une fois passés les délais convenus, mais plus de 15 jours avant l'ouverture de la réunion seront traités et distribués aux participants lors de

* Il est rappelé aux Membres qu'ils doivent également soumettre les "Rapports d'activités de Membres dans la zone de la Convention" au plus tard 30 jours avant l'ouverture de la réunion conformément aux instructions fournies à l'appendice A.

l'inscription dans la langue dans laquelle ils ont été soumis, et placés sur le site. La traduction des documents de travail sera fonction de leur longueur et de la date à laquelle ils auront été présentés.

8. Les documents parvenus plus de 15 jours après les délais convenus, mais avant l'ouverture de la réunion, seront traités et distribués aux participants, si possible lors de l'inscription, sinon pendant la réunion, en fonction des impératifs de la réunion.

9. Les documents soumis après l'ouverture de la réunion ne seront pas acceptés, à moins que le président de la réunion ne considère qu'ils sont particulièrement importants et que les délégués disposeront de suffisamment de temps pour leur accorder la considération qu'ils méritent avant la discussion de la question correspondante de l'ordre du jour. Dans le cas des documents de travail, le secrétaire exécutif déterminera si leur traduction est faisable, en fonction des autres traductions requises pendant la réunion.

10. Les documents d'informations générales rédigés par les délégués des Membres durant la réunion en réponse aux exigences identifiées seront soumis par le chef de délégation ou en son nom, et seront traités et distribués le plus rapidement possible.

11. Tous les documents de travail et d'informations générales doivent comporter une page de titre et un résumé. Sur la page de titre de chaque document doivent figurer:

- i) la référence à la réunion à laquelle est soumis le document (par ex., pour 2007, CCAMLR-XXVI);
- ii) les questions spécifiques de l'ordre du jour auxquelles se réfère le document;
- iii) le titre du document;
- iv) le nom du Membre ou de l'organisation et, le cas échéant, celui des auteurs qui soumettent le document à la réunion;
- v) la clause de non-responsabilité suivante :

"Ce document soumis pour examen à la CCAMLR peut contenir des données, analyses et/ou conclusions non publiées susceptibles d'être modifiées. Ces données ne seront ni citées ni utilisées pour des besoins autres que ceux des travaux effectués par la Commission, le Comité scientifique ou leurs organes auxiliaires de la CCAMLR, sans l'autorisation préalable des auteurs et/ou propriétaires de ces données."



Juin 2007

12. Le corps du texte ne doit pas dépasser cinq pages de format A4 (21x29,7), avec tout au plus 10 pages d'informations complémentaires.

Tableau 1 : Conditions de présentation des documents aux réunions de la Commission.

Catégorie	Date limite de présentation au secrétariat	Contenu	Nombre maximal de pages	Référence à la question de l'ordre du jour à laquelle se rapporte le document	Résumé
Documents de travail	45 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR	Se rapporte à des questions précises de l'ordre du jour et comprend des propositions, des conclusions et des recommandations visant à mener directement à la prise de décisions.	5 pages	Requise	Requis
Documents d'informations générales	30 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR	Fournit un examen détaillé des informations fondées sur des faits ou des résultats de recherches ayant rapport à des questions précises de l'ordre du jour.	~15 pages	Requise	Requis
Rapports d'activités des Membres	30 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR	Fournit une vue d'ensemble concise des activités des Membres en rapport avec la Convention (pour le détail, voir l'appendice A).	5 pages	Non requise	Non requis

**RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES MEMBRES
DANS LA ZONE DE LA CONVENTION**

Les Membres sont priés de présenter ces rapports dans le but de :

- i) tenir la Commission et le Comité scientifique au courant, de manière concise, de l'ampleur et de la diversité des activités entreprises chaque année par chacun des Membres en soutien des objectifs de la Convention et, en particulier, de l'application des décisions prises par la Commission et le Comité scientifique;*
- ii) diffuser largement les activités susmentionnées de la CCAMLR en plaçant ces rapports sur une page d'accès public du site Web de la CCAMLR.*

Les Rapports d'activités des Membres doivent couvrir la période d'intersession depuis la dernière réunion de la Commission et comporter des informations générales* sur les questions suivantes:

1. Activités liées à la pêche :

- a) activités de pêche réalisées, secteurs et époques, ainsi que capture totale par espèce et informations sur les projets de pêche de l'année à venir;
- b) participation au Système international d'observation scientifique (nombre d'observateurs, type de pêche et secteurs couverts).

2. Application et mise en vigueur :

- a) avis sur les procédures juridiques ou administratives en place permettant la mise en vigueur annuelle des mesures de conservation de la CCAMLR;

* Les données collectées lors de ces activités ne doivent pas être déclarées dans les Rapports d'activités des Membres, mais soumises séparément au secrétariat sous le format requis.

- b) participation au Système de contrôle de la CCAMLR, y compris nombre de contrôleurs nommés et de navires contrôlés;
- c) démarches diplomatiques d'envergure visant à améliorer la coopération avec les parties non contractantes.

3. Activités de recherche sur la faune et la flore marines et Programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR :

- a) campagnes de recherche et programmes d'étude entrepris, par thème, par espèce et par région;
- b) campagnes et programmes de recherche menés en coopération avec d'autres Membres de la CCAMLR;
- c) participation au Système international d'observation scientifique de la CCAMLR, notamment quant au nombre de contrôleurs nommés et placés.

4. Activités de recherche sur l'évaluation et la prévention de la mortalité accidentelle de la faune et la flore marines de l'Antarctique :

- a) recherche sur l'évaluation des niveaux de pollution par des débris marins dans la zone de la Convention et de l'impact sur la faune et la flore marines de l'Antarctique;
- b) recherche sur la réduction et la prévention de la capture accidentelle d'oiseaux de mer et de mammifères marins dans les opérations de pêche;
- c) liste des campagnes d'évaluation des débris marins échoués ayant été effectuées.

5. Autres activités qui n'auraient pas encore été mentionnées, mises en œuvre conformément aux décisions et aux recommandations de la Commission et du Comité scientifique.

**SOUMISSION DE DOCUMENTS AUX RÉUNIONS DU
COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE SES GROUPES DE TRAVAIL**

Partie I : Comité scientifique

Partie II : Groupes de travail

Annexe A : Formulaire de soumission de documents

Annexe B : Formulaire de résumé

PREMIÈRE PARTIE

SOUMISSION DE DOCUMENTS AUX RÉUNIONS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Les Parties contractantes sont invitées à soumettre aux réunions du Comité scientifique des documents de travail¹ et des documents d'informations générales portant spécifiquement sur des questions à l'ordre du jour du Comité scientifique.

2. Les documents de travail doivent être soumis au secrétariat au plus tard 45 jours avant l'ouverture de la réunion et les documents d'informations générales, 30 jours avant (tableau 1). Les documents de travail et les documents d'informations générales du SC-CAMLR devant être examinés lors des réunions des divers groupes de travail doivent être soumis à ces groupes dans les délais de soumission applicables à leurs documents (voir II^e partie).

3. Les documents (rapports compris) parvenus au secrétariat dans les délais convenus seront traités et placés sur le site Web de la CCAMLR où les Membres pourront les consulter avant les réunions.

4. Les documents doivent être soumis par e-mail à webmaster@ccamlr.org au format Microsoft Word.

5. Les documents (rapports compris) parvenus après les dates limites fixées, mais avant la réunion, seront traités et distribués aux participants si possible à l'inscription, sinon, pendant la réunion, en fonction des impératifs de cette réunion. Ces documents seront placés sur le site de la CCAMLR dès que possible.

6. Les documents soumis après l'ouverture de la réunion ne seront pas acceptés pour examen sauf décision du Comité scientifique dans le cas de circonstances exceptionnelles notifiées au président avant la réunion.

7. Tous les documents de travail et d'informations générales doivent comporter une page de titre et un résumé. Sur la page de titre de chaque document doivent figurer :

¹ Conformément à la règle 23 du Règlement intérieur du Comité scientifique, les documents soumis par les observateurs (ainsi que par les Parties contractantes qui ne sont pas membres de la Commission) sont classés documents d'informations et doivent porter sur des questions examinées par le Comité scientifique.

- i) la référence à la réunion à laquelle est présenté le document (par ex., SC-CAMLR-XXVI) ;
- ii) les questions précises de l'ordre du jour, auxquelles se réfère le document ;
- iii) le titre du document ;
- iv) le nom du Membre, de la délégation ou de l'organisation et, le cas échéant, celui des auteurs du document qui le présentent à la réunion ;
- v) la clause de non-responsabilité approuvée par la CCAMLR :

"Ce document soumis pour examen à la CCAMLR peut contenir des données, analyses et/ou conclusions non publiées susceptibles d'être modifiées. Ces données ne seront ni citées ni utilisées pour des besoins autres que ceux des travaux effectués par la Commission, le Comité scientifique ou leurs organes auxiliaires, sans l'autorisation préalable des auteurs et/ou propriétaires de ces données."

Le formulaire de résumé à l'appendice B ne s'applique qu'aux documents des groupes de travail. Il n'est pas nécessaire pour les documents du Comité scientifique.

8. Les documents doivent être concis :

- i) pour que, comme il se doit, chacun d'eux reçoive la même attention ;
- ii) pour faciliter la traduction des documents de travail ;
- iii) pour alléger la documentation dont la lecture est imposée aux délégués.

En tout, ces documents devraient, si possible, ne pas dépasser 15 pages de format standard 21 x 29,7.

9. Lorsqu'un document est soumis pour publication dans *CCAMLR Science*, il doit être accompagné du formulaire de l'annexe A. C'est aux auteurs qu'il incombe de s'assurer que leur document est prêt à être révisé (en ce qui concerne la qualité de l'anglais, celle des figures, etc.) dès qu'il aura été accepté par le Comité de rédaction.

10. Si, ultérieurement, le document devait être publié ailleurs, l'auteur devrait notifier à la CCAMLR les détails de la publication au plus tard le 1^{er} mars de l'année suivant celle où le document a été présenté à la CCAMLR. Ainsi, dans la série des *Résumés scientifiques de la CCAMLR*, la référence du document serait mise à jour.

Tableau 1 : Conditions de présentation des documents aux réunions du Comité scientifique.

Catégorie	Date limite de présentation au secrétariat	Contenu	Nombre maximal pages
Documents de travail	45 jours avant la réunion annuelle du SC-CAMLR ¹	Se rapporte à des questions précises de l'ordre du jour et comprend des propositions, des conclusions et des recommandations visant à mener directement à la prise de décisions.	5 pages
Documents d'informations générales	30 jours avant la réunion annuelle du SC-CAMLR ¹	Fournit un examen détaillé, des informations fondées sur des faits ou des résultats de recherches ayant rapport à des questions précises de l'ordre du jour.	~15 pages

¹ Les documents de travail et les documents d'informations générales du SC-CAMLR devant être examinés lors des réunions des divers groupes de travail doivent être soumis à ces groupes dans les délais de soumission applicables à leurs documents (voir II^e partie).

DEUXIÈME PARTIE

SOUMISSION DE DOCUMENTS AUX RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Les documents doivent être soumis par e-mail au secrétariat (webmaster@ccamlr.org), au plus tard le lundi à 09h00 (heure standard de l'Australie orientale (heure de Hobart)) deux semaines avant l'ouverture de la réunion.

2. Les documents doivent être concis et doivent porter spécifiquement sur des questions de l'ordre du jour. Les auteurs sont avisés que les longs documents risquent, faute de temps, de ne pas faire l'objet de toute l'attention voulue. Tous les documents doivent comprendre une page de résumé du texte et de conclusions, en précisant pour ces dernières les questions de l'ordre du jour correspondantes (voir annexe B).

3. Seuls les documents comportant un formulaire rempli de résumé d'une page et soumis électroniquement avant la date limite seront examinés.

4. Si un document est soumis pour publication dans *CCAMLR Science*, il doit être accompagné du formulaire de l'annexe A. Si le document soumis ne contient pas ce formulaire, il sera présumé que les auteurs n'envisagent pas de le faire publier dans *CCAMLR Science*.

5. Lorsqu'ils soumettent un document qui a déjà été publié ailleurs, les auteurs devront fournir des précisions sur sa publication à l'endroit prévu sur le formulaire de résumé.

6. En cas de litige de droits d'auteur liés à la soumission aux réunions du Comité scientifique de documents publiés, c'est aux auteurs qu'il revient de faire valoir leurs droits (SC-CAMLR-XXIII, paragraphe 12.19). Les documents "sous presse" à l'heure de la réunion seront considérés comme des documents publiés en ce qui concerne les droits d'auteur.

7. Pour le WG-FSA, les documents comportant des résultats de campagnes ou d'analyses d'évaluation de stocks doivent, dans la mesure du possible, contenir tous les types d'informations identifiés par le WG-FSA (voir SC-CAMLR-IX, annexe 5, appendice F).

8. A l'exception des documents du secrétariat portant sur des données², la date limite s'applique à tous les documents soumis au WG-EMM, au WG-FSA et au WG-SAM, y compris les documents de travail et les documents d'informations générales du SC-CAMLR et de la CCAMLR (SC-CAMLR-XXIII, paragraphe 12.15).

9. Les documents soumis, avec notification préalable, après la date limite et avant l'ouverture de la réunion pourront être acceptés, à la discrétion des responsables du WG-EMM, du WG-FSA, du WG-IMAF *ad hoc* et du WG-SAM et du président du Comité scientifique. L'exemption ne s'appliquera qu'aux documents susceptibles de modifier le cours de la réunion ou d'influer sur une décision de la Commission.

10. Les corrections factuelles seront acceptées à tout moment. Cependant, si ces corrections sont effectuées après la date limite, les auteurs devront indiquer clairement les changements dans les documents révisés. Les documents comportant tout autre type de révision seront considérés comme de nouveaux documents et devront de ce fait être présentés avant la date limite.

² Il s'agit ici des données qui ne parviennent au secrétariat que juste avant le début de la réunion et des tâches du secrétariat identifiées par le responsable du groupe de travail ou le groupe de travail lui-même.

FORMULAIRE DE SOUMISSION DES DOCUMENTS

Attention !

Ce formulaire doit être rempli et joint à tous les documents soumis à la Commission, au Comité scientifique et à leurs groupes de travail

Auteur(s):

Titre du document :

Longueur du document : pages, dont tableaux et figures

N.B. : joindre un résumé.

Veillez répondre aux questions suivantes en cochant les cases correspondantes.

1. Ce document a-t-il déjà été publié ou doit-il l'être dans une autre publication?

Oui Non

Si "oui", donnez tous les détails possibles sur le journal dans lequel le document a été ou sera publié.

Dans le cas contraire, mais si le document est publié à une date ultérieure, il incombe aux auteurs d'informer la CCAMLR des coordonnées du journal au plus tard le 1^{er} mars de l'année suivant celle où le document a été présenté à la CCAMLR. Cela permettra de mettre à jour la référence du document dans la série des *Résumés scientifiques de la CCAMLR*.

2. Voulez-vous que ce document soit examiné en vue d'une publication dans la série *CCAMLR Science* ?

Oui Non

3. Êtes-vous propriétaire/fournisseur des données utilisées dans ce document?

Oui Non

4. Si le document est sélectionné par le conseil de rédaction, la CCAMLR est-elle autorisée par le ou les auteurs et le ou les propriétaires/auteurs des données utilisées dans ce document à le publier dans la série *CCAMLR Science* ?

Oui Non

Veillez donner ci-dessous votre adresse, y compris les numéros de téléphone, télécopieur et/ou l'adresse e-mail (en cas de paternité multiple, veuillez donner l'adresse postale de l'auteur à qui il incombera de fournir au secrétariat un manuscrit révisé en vue de la publication.)

Date: /..... /200...

.....
Nom et signature de l'auteur ou du représentant
auprès du Comité scientifique qui a rempli le formulaire.

N.B. : À la suite de l'examen des documents par le conseil de rédaction, les auteurs seront informés des résultats de la sélection des communications qui seront publiées dans *CCAMLR Science* sous réserve de révision par des pairs.

FORMULAIRE DE RÉSUMÉ
(à remplir uniquement pour les documents des groupes de travail)

(nota : ne devant pas dépasser une page)

Document No. [to be completed by the Secretariat]
Date submitted [to be completed by the Secretariat]
Language [to be completed by the Secretariat]
Agenda

Original:
Agenda Item No(s):

Title

Author(s)

Affiliation(s)

Published or accepted for publication elsewhere? Yes No

If published, give details

ABSTRACT

SUMMARY OF FINDINGS AS RELATED TO NOMINATED AGENDA ITEMS

Agenda Item Findings

This paper is presented for consideration by CCAMLR and may contain unpublished data, analyses, and/or conclusions subject to change. Data in this paper shall not be cited or used for purposes other than the work of the CCAMLR Commission, Scientific Committee or their subsidiary bodies without the permission of the originators and/or owners of the data.

PROPOSED SCHEDULE**MEETINGS OF THE COMMISSION AND THE SCIENTIFIC COMMITTEE 22 OCTOBER TO 2 NOVEMBER 2007**

OCTOBER	Agenda no.	SCIENTIFIC COMMITTEE	Agenda no.	COMMISSION	OTHER EVENTS
Mon 22	9.00-10.15		1,2	Opening, Welcome Address, Organisation of Meeting	
	10.45-12.30	1,2		SCIC	
	14.00-15.30	3(i)		SCIC	
	15.45-17.30	3(ii)-(iv)		SCIC	
Tue 23	9.00-10.30	5		SCAF for 0.5 hr, then SCIC/SCAF	
	10.45-12.30	4(i),(ii)		SCIC/SCAF	
	14.00-15.30	4(ii),(iii)		SCIC/SCAF	
	15.45-17.30	4(iii)-(vi)		SCIC/SCAF	
Wed 24	9.00-10.30	6,7,11,12		SCIC	
	10.45-12.30	8,9,13		SCIC	
	14.00-15.30	10		SCIC (including Scientific Committee advice)	
	15.45-17.30	10,11,12		SCIC	
Thu 25	9.00-10.30	14		SCAF (including Scientific Committee and SCIC advice)	
	10.45-12.30	15,16		SCIC/SCAF Report preparation	
	14.00-15.30			SCIC/SCAF Report preparation	
	15.45-17.30			SCIC Report preparation/SCAF Report Adoption	
Fri 26	9.00-10.30	16		SCIC Report preparation	
	10.45-12.30	16		SCIC Report preparation	
	14.00-15.30	16		SCIC Report adoption	
	15.45-17.30	16,17		SCIC Report adoption	
Sat 27					
Sun 28					
Mon 29	9.00-10.30		15,16	Coop with ATS, Coop with Int Orgs	
	10.45-12.30		4	Sci Committee Intro, Fishery Status, Dependent Species	
	14.00-15.30		4	Sci Committee - Harvested Species	
	15.45-17.30		4,14	SC-Ecosystem assessment, Data Access and Security	
Tue 30	9.00-10.30		5,4	Incidental Mortality (incl. Marine Debris)	
	10.45-12.30		12,4	Conservation Measures - Fish, Crab & Krill	
	14.00-15.30		7,8,10	Implementation & Compliance, CDS, Observation Scheme	Reception at Government House 7 to 10 pm
	15.45-17.30		9	Illegal, Unregulated & Unreported Fishing	
Wed 31	9.00-10.30		11,4	New & Exploratory Fisheries	
	10.45-12.30		6,4	Marine Protected Areas	
	14.00-15.30		13,17	Mngmnt under Uncertainty, Implementation of Objective	
	15.45-17.30		3,12	Finance & Administration, Conservations Measures	
Thu 1	9.00-10.30		12	Conservation Measures	
	10.45-12.30		18,19,20	Elect Vice-Chair, Next Meeting, Other Business	
	14.00-15.30			Preparation of Report	
	15.45-17.30			Preparation of Report	
Fri 2	9.00-10.30		21	Adoption of Report	
	10.45-12.30		21	Adoption of Report	
	14.00-15.30		21	Adoption of Report	
	15.45-16.00		22	Close of Meeting (16.00)	End of meeting function after close of meeting